

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2011 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, M. CHAPTARD Michel, M. GIRARD Guillaume, Mlle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. GREGORIO Francisque, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Excusés : M. BEDABOUR (procuration à Mr ESTIER)
M. FRANCISCO (procuration à Mr PHILIPPE)
M. FOURNIER Benoit

Madame Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 22 avril 2011 est adopté sans remarque par le conseil Municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance.

Budget :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Préfecture a demandé la modification du taux du Foncier Non Bâti fixé à la précédente réunion, car l'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation et du Foncier Non Bâti doit être identique.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année 2011, les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,23 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,00 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,80 % (au lieu de 21,15 %),

occasionnant une perte de 453 € sur le budget communal 2011.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu' il est nécessaire de réaliser les modifications budgétaires ci-après détaillées au budget primitif de la commune de l'exercice 2011 :

Libellé	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
FONCTIONNEMENT				
Reversement de fiscalité	739113	+ 1000 €		
Honoraires	6226	- 1000 €		
Produits des cessions			775	- 26400 €
Produits exceptionnels			7788	+ 26400 €
Contributions directes			7311	- 453 €
Revenu des immeubles			752	+ 453 €

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires détaillées ci-dessus.

Décharge de Fougères :

Marché de travaux :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour la Commune de réhabiliter la partie « commune » non exploitée de la décharge de Fougères avant le terme de l'exploitation de la partie « entreprise » par la société Aubert et Duval.

Par délibération du 21 juillet 2010, la SA CSD INGENIEURS a été retenue afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la partie « commune » de la décharge.

Pour les travaux, un appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 30 mars 2011 et au MONITEUR le 1^{er} avril 2011.

La Commission Communale d'appel d'offres a été réunie le 22 avril 2011 pour ouvrir les plis et le 17 mai 2011 pour valider le classement sur la base des critères établis dans le règlement de consultation, suite à leur vérification.

Elle a alors décidé de retenir l'entreprise GUINTOLI – LYAUDET.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du choix de la Commission communale d'appel d'offres, d'approuver le marché à intervenir avec l'entreprise GUINTOLI-LYAUDET, pour un montant total H.T. de 1 705 305 €, soit 2 039 544,78 € TTC, d'autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes les autres pièces se rapportant à la réalisation de ces travaux et à leur règlement.

Mission SPS :

Pendant les travaux de réhabilitation de la décharge de Fougères, il est nécessaire de prévoir une mission SPS pour la sécurité et la protection de la santé sur le chantier de la décharge.

Un appel public à la concurrence a été publié dans les annonces légales du Journal La Montagne le 14 mars 2011.

La Commission Communale d'appel d'offres a été réunie le 22 avril 2011 pour ouvrir les plis et le 17 mai 2011 pour valider le classement sur la base des critères établis dans le règlement de consultation, suite à leur vérification. .

Elle a alors décidé de retenir la Société DEBOST SCTARL.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du choix de la Commission communale d'appel d'offres, d'approuver le marché à intervenir avec la Société DEBOST SCTARL, pour un montant total H.T. de 2 542 €, soit 3 040,23 € TTC et d'autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes les autres pièces se rapportant à la réalisation de ces travaux et à leur règlement.

Etudes complémentaires :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des études complémentaires concernant la décharge de Fougères : Natura 2000 et Loi sur l'eau.

La CSD INGENIEURS, maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la décharge de Fougères, a fait une proposition financière de 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC, se décomposant comme suit :

- Etude d'incidence NATURA 2000 : 2 000 € HT
- Dossier Loi sur l'eau : 3 000 € HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter la proposition de la CSD INGENIEURS, pour un montant TTC de 5 980 €. Les crédits seront prélevés à l'article 2318 du Budget communal 2011.

Le Maire a reçu un courrier du Préfet du Puy-de-Dôme lui annonçant la suspension du projet RNN pour une durée indéterminée. Il précise que des aides seront attribuées pour les travaux de réhabilitation de la décharge.

Travaux :

Le Conseil Municipal donne son accord pour les devis suivants :

- Entreprise SARLIEVE : 19 966,12 € HT pour réfection du toit de l'Ecole Maternelle fin août
- Entreprise SMC FAURE : 14 227,69 € HT pour travaux de façade à l'Ecole primaire début juillet.
- Entreprise CHAMPAGNOL : 9 187,50 € HT pour réfection du chemin de Fontelun à Coureix pendant l'été .

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite aux déclarations d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AP 349 d'une superficie de 709 m² avec maison d'habitation vendue 128 000 € par les consorts ZAERA – ROMERO au profit de Mr et Mme Cédric THOMASSET.
- AN 85 d'une superficie de 1500 m² vendue 9000 € par les consorts JOUBERTON au profit de Mr et Mme GARITTE Aymeric
- AN 554 d'une superficie de 752 m² vendue 9024 € par Mme Isabelle COHADON au profit de Mr et Mme PIRES Mario.

Bâtiment Perol à Comps :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par un couple, qui souhaite installer une exploitation agricole pour une production de fruits rouges dans la commune et organiser le projet d'une ferme pédagogique, avec 1,4 ha de terrain au village de Comps.

Ils sont intéressés par le Bâtiment Perol à Comps, qui pourrait servir de siège à leur exploitation. Ce bâtiment est cadastré AH n° 24 avec un terrain d'une superficie de 920 m², et évalué par le Service des Domaines entre 40 000 et 50 000 €.

Camping Municipal :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 22 octobre 2010, qui fixait les tarifs du Camping Municipal pour la saison 2011. Il indique qu'il a reçu plusieurs demandes d'habitues pour des séjours de longue durée, soit plusieurs mois l'été. Il propose alors pour répondre à ces demandes de fixer un tarif longue durée pour le camping municipal, pour les séjours de plus de 90 jours, compris garage mort, taxe de séjour en plus : Sans électricité : 100 €, Avec électricité : 160 € par mois.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une aire de service pour camping-car a été installée au Camping Municipal. Il propose de fixer le tarif d'utilisation de cette aire de service à 3 € pour la vidange, stationnement compris dans ce tarif hors saison, et 3 € + le tarif de l'emplacement du camping municipal pour la période du 27 juin au 04 septembre 2011.

Services Publics :

Ligne SNCF :

Le Maire rappelle l'urgence à réparer la ligne SNCF et le Viaduc des Fades. En effet, la réouverture au trafic SNCF pour le transport de voyageurs est primordiale.

Patrimoine Mondial de l'Unesco :

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme souhaite inscrire la Chaîne des Puys sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité . Le Conseil Municipal des Ancizes-Comps soutient cette démarche et s'associe au Conseil Général du Puy-de-Dôme, au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et au Conseil Régional d'Auvergne, pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à participer aux élections du Centre Régional de la Propriété Forestière d'auvergne le 7 juin 2011, en tant que représentant de la section de la Brousse.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va participer à une réunion concernant les difficultés financières de la Mission Locale Riom Limagne Combrailles le 06 juin 2011.

Suite à l'accident survenu le 09 mai dernier, le véhicule de portage des repas de l'école a été très endommagé et mis hors service.

Un mouvement de grève concernant les personnels enseignants et municipaux aura lieu le 31 mai. Les services de cantine et garderie ne seront pas assurés. Les parents d'élèves seront prévenus.

Les élections des délégués du Conseil Municipal aux sénatoriales aura lieu le vendredi 17 juin à 12h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.